

Image not found or type unknown



Charges locatives d'entretien chaudière

Par **pierrot62**, le **19/01/2009** à **21:34**

j'ai loué une maison il y a 2 mois et donné mon congé pour le 30/03/2009, orrn'l'agence me demande de justifier de l'entretien des appareils de chauffage, en l'occurrence une vieille chaudière murale gaz qui a toutes les peines à tiédir notre intérieur, d'où notre départ...rn1) sommes nous en droit de demander un justificatif attestant que l'entretien a été effectué avant notre entrée dans les lieux ? (lqui étaient en travaux)rn2) sommes nous tenu à cette procédure compte tenu du peu de temps d'occupation des lieux ?rncompte tenu de la vétusté (notifiée lors de l'état des lieux), nous ne pensons pas que propriétaire se soit alors soucié du ramonage ni de l'entretien de la chaudiere. Est-il normal que nous en payions la note ?